



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Une synthèse du rapport financier pour l'année 2019 vous est présentée à la page suivante. En raison de nombreux facteurs contextuels, la Ville termine cet exercice financier avec un surplus d'importance. Combiné à ceux réalisés au cours des dernières années, ce surplus permet d'envisager l'avenir avec optimisme d'un point de vue financier à Saint-Augustin-de-Desmaures, et ce, malgré la vague d'inquiétude que crée la pandémie qui frappe actuellement la planète.

Plusieurs se questionnent à savoir comment se portera l'économie à moyen terme. S'il est encore trop tôt pour évaluer de façon précise les impacts de la crise sanitaire sur l'économie en général, en ce qui a trait à la Ville, on peut être raisonnablement confiant. Et si certains effets négatifs de la crise devaient se faire sentir localement à court terme, il n'est nullement dans mon intention de les faire supporter directement par les Augustinois en 2021. À tel enseigne que pour 2021, j'entends prôner un gel de taxes à Saint-Augustin-de-Desmaures. Notez qu'il s'agit de mon intention personnelle et que je ne parle qu'en mon nom et non en celui des autres membres du conseil municipal. Le budget 2021 sera adopté en décembre prochain par ledit conseil municipal. Tel que mentionné dans cette chronique en juin dernier, je peux toutefois vous indiquer avoir informé les autres membres du conseil de mon approche avant de l'annoncer publiquement et avoir reçu un accueil favorable de plusieurs.

La dette astronomique de la Ville a été rabattue de plusieurs dizaines de millions de dollars au cours des dernières années, tout en maintenant des investissements importants dans nos infrastructures (routes, bâtiments et autres) en les payant comptant. Le fait de ne pas emprunter pour payer les dépenses d'immobilisations, tout en continuant de faire les paiements annuels en capital et intérêts sur les emprunts passés, permet d'amoindrir significativement notre dette. De plus, ce faisant, les intérêts dus annuellement diminuent et les sommes ainsi dégagées peuvent à leur tour être affectées à la dette. Cette façon de

procéder, couplée au fait de percevoir une taxe spéciale exclusivement dédiée au remboursement de la dette, a un effet exponentiel.

En quelques années, nous serons parvenus à totalement sortir Saint-Augustin-de-Desmaures du pétrin dans laquelle elle avait été plongée. En 2015, la dette de la Ville était de plus de 115 M\$. Quatre ans plus tard, au 31 décembre 2019, elle avait été ramenée à près de 77,5 M\$. Fin 2020, elle avoisinera les 62 M\$, après plus de 4,1 M\$ de paiements réguliers sur le capital en cours d'année et un remboursement ponctuel de près de 11,6 M\$ à l'automne, puisé à même les surplus accumulés (10 M\$) et les soldes empruntés non dépensés (1,6 M\$). C'est dire que près de la moitié du chemin a été parcourue pour atteindre un niveau raisonnable d'endettement pour une ville de la taille de la nôtre, qui devrait se situer autour de 40 M\$. Ainsi, même si les choses s'améliorent grandement et que les résultats sont là pour le démontrer, il importe de ne rien relâcher. L'objectif n'est pas encore atteint. Il faudra résister à la tentation de dépenser à tout vent dans de grandioses projets superflus ou de faire miroiter d'illusoires baisses de taxes qui sont nécessairement toujours suivies de hausses. Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà joué dans ce mauvais film; comptez sur moi pour que nous ne retombions pas dans les ornières du passé.

Cela dit, le contexte financier actuel, dû notamment aux surplus dégagés au cours des dernières années, permet de considérer le gel du compte de taxes tout en gardant le cap. Très certainement pour 2021, fort probablement pour les années suivantes aussi. Ce faisant, le niveau de taxation des Augustinois sera graduellement ramené à un niveau moyen par rapport à ceux de la région.

L'effort financier demandé aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures au cours des dernières années aura été important, mais nécessaire et surtout, temporaire. Dans un horizon de trois ans, la dette aura été rabattue à un niveau acceptable et les finances redressées. Nous pourrions alors dire « Mission accomplie ». Pas avant..

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les bureaux administratifs sont fermés à la population jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez nous joindre par courriel (info@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

••• Pour toute urgence en travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel

RAPPORT FINANCIER 2019 – SYNTHÈSE

Conformément aux exigences de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, les faits saillants du rapport financier vérifié pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 ont été présentés lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 2 juin 2020. Vous pouvez visionner la captation vidéo de cette séance disponible sur le site Web de la Ville, sous l'onglet *Conseil municipal*. Y est aussi disponible le rapport financier complet.

Le présent texte reprend l'essentiel des éléments présentés lors de la séance du conseil du 2 juin dernier. Notez que tous les montants sont arrondis afin d'alléger la lecture.

L'année financière 2019 se solde par un surplus d'importance. Des revenus supplémentaires de près de 22 M\$, combinés à des dépenses inférieures de près de 3,5 M\$ aux prévisions budgétaires, font en sorte que la Ville termine l'exercice financier 2019 avec un surplus de plus de 25,5 M\$.

Plusieurs facteurs expliquent un si grand écart, dont la majeure partie ne pouvait être prise en compte au moment de l'adoption du budget en décembre 2018, parce qu'ils étaient inconnus à l'époque.

REVENUS

Les ventes de terrains industriels ont totalisé **6,2 M\$** en 2019. Le fruit de ces ventes n'est plus considéré dans les prévisions de revenus depuis quelques années. Ainsi, toutes les ventes, qui s'ajoutent aux revenus, se traduisent en surplus par rapport au budget d'une année donnée. L'année 2019 en aura été une excellente en cette matière.

La Ville de Québec nous a versé en 2019 une somme de **4,1 M\$** en reconnaissance de montants facturés en trop pour les années 2016, 2017 et 2018 dans le cadre du litige sur les frais d'agglomération. D'un point de vue comptable, cette somme s'ajoute aux revenus de l'année 2019 parce qu'elle a été versée au cours de cette dernière. Il en va de même pour un crédit de **1,1 M\$** sur la quote-part de 2019, toujours en reconnaissance de montants facturés en trop. Ces remboursements sont comptabilisés comme des revenus.

L'effondrement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, survenu en mars 2019, étant couvert par les assurances, près de **1,7 M\$** ont été versés à la Ville et s'ajoutent aux revenus.

De plus, **3,5 M\$** ont été versés en 2019 à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour une partie de la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ) qui revient à l'Agglomération pour des travaux effectués par cette dernière sur des infrastructures d'agglomération. Cette somme n'est donc qu'en transit chez nous et sera ultérieurement comptabilisée en dépense, mais à des fins comptables, elle doit pour le moment être considérée comme un revenu.

La Ville a encaissé en 2019 près de **3,6 M\$** en revenus de taxes supplémentaires. Cette augmentation des revenus de taxes par rapport à ce qui avait été budgété s'explique principalement par l'ajout au rôle d'évaluation de nouveaux bâtiments autant dans le secteur résidentiel (condos) qu'industriel. C'est-à-dire que le Service d'évaluation de la Ville de Québec (compétence d'agglomération) a effectué en 2019 l'évaluation d'unités construites depuis un certain temps, avec un effet rétroactif sur les revenus. Dans le cas du secteur résidentiel, il n'est pas rare d'avoir un ajout au rôle touchant deux années civiles, tandis que pour le secteur industriel cet ajout au rôle touche souvent trois années civiles. Malgré cela, tous les revenus (rétroactifs inclus) sont comptabilisés dans l'année courante, soit 2019 dans ce cas.

Les droits de mutation ont rapporté près de **1,2 M\$** de plus que prévu en raison essentiellement de transactions commerciales majeures survenues en fin d'année 2019.

Les surplus accumulés des années antérieures et liquidités diverses ont été l'objet de placements à court terme, le temps que ces sommes puissent être affectées à la dette. Ces placements ont rapporté près **0,5 M\$** en intérêt en 2019.

Total : près de 22 M\$ en plus

DÉPENSES

Près de **2 M\$** de moins que ce qui avait été budgété ont été dépensés pour la rémunération en 2019. Cette somme, qui inclut salaires et avantages sociaux, est essentiellement le résultat d'une embauche bien moindre que celle souhaitée, soit près d'une quinzaine de postes qui n'ont pas été pourvus, pour l'année en entier dans certains cas, en partie dans d'autres.

Une somme de près de **1,5 M\$** a été dépensée en moins que celle budgétée en 2019 pour les honoraires professionnels divers.

Total : près de 3,5 M\$ en moins

CONCLUSION

Ce qui a été considéré comme des revenus supplémentaires d'un point de vue comptable (22 M\$) combiné aux dépenses moindres (3,5 M\$) donne un grand total combiné de 25,5 M\$ en surplus pour l'année 2019.

Ce surplus, comme ceux des années antérieures accumulés, sera appliqué au paiement des projets d'investissement comptant et au remboursement de la dette. Cette dernière se chiffrait au 31 décembre 2019 à près de 77,5 M\$.

Ton nouveau vélo
n'a pas besoin
d'être neuf.



- ✓ Articles de sport
- ✓ Équipements de loisir
- ✓ Jeux d'extérieur
- ✓ Vêtements

#achetonsusagé #enfantcontent

 bottindureemploi.com

PAIEMENT DES TAXES

Les prochaines échéances pour le paiement des taxes auront lieu le 28 août et le 16 octobre 2020.

MODES DE PAIEMENT

Nous vous demandons de privilégier les services automatisés offerts par votre institution financière (Internet, téléphone, guichet automatique) ou notre nouveauté, les prélèvements préautorisés. Vous trouverez l'information sur notre site Internet au vsad.ca/budget-finances. Nous vous rappelons que les chèques ne seront plus acceptés dès 2021.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que le compte de taxes soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Habituellement, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procède en automne à la vente aux enchères des propriétés pour lesquelles un solde pour les années antérieures est en souffrance. La première étape de ce processus consiste en l'envoi d'une lettre informative au mois d'août, aux propriétaires concernés.

Afin d'éviter de vous retrouver dans ce processus, assurez-vous de payer le plus rapidement possible tous les intérêts et les pénalités à votre dossier ainsi que les soldes de 2019 d'ici septembre. Les taxes pour l'année 2020 sont aussi exigibles.

Le déroulement du processus de vente pour défaut de paiement de taxes à l'automne 2020 sera soumis aux directives émises par les autorités gouvernementales au moment de la vente dans le contexte de la pandémie. Pour toute information, bien vouloir communiquer avec le Service de la trésorerie à l'adresse : tresorerie@vsad.ca ou au 418 878-2955.

INFO-TRAVAUX**CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

La démolition du centre communautaire Jean-Marie-Roy (CCJMR) s'est bien déroulée et la reconstruction devrait débuter au cours des prochaines semaines. L'installation des structures en acier par l'entrepreneur devrait commencer dès septembre.

Les plans préliminaires du Centre communautaire multifonctionnel du secteur est ont été approuvés par les membres du conseil, donnant ainsi l'aval à la préparation des plans finaux qui seront approuvés et rendus publics à la population cet automne.

La construction de ce bâtiment à vocation publique a été soumise à une demande de deux dérogations mineures. Une consultation écrite publique d'une durée de quinze jours pour la demande des deux dérogations mineures a été autorisée par le conseil municipal. Aucun commentaire n'a été soumis à la suite de cette consultation écrite, les dérogations mineures ont été accordées par le conseil municipal suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme afin de permettre une occupation du terrain inférieure à la norme, ainsi qu'un nombre d'étage moins élevé.

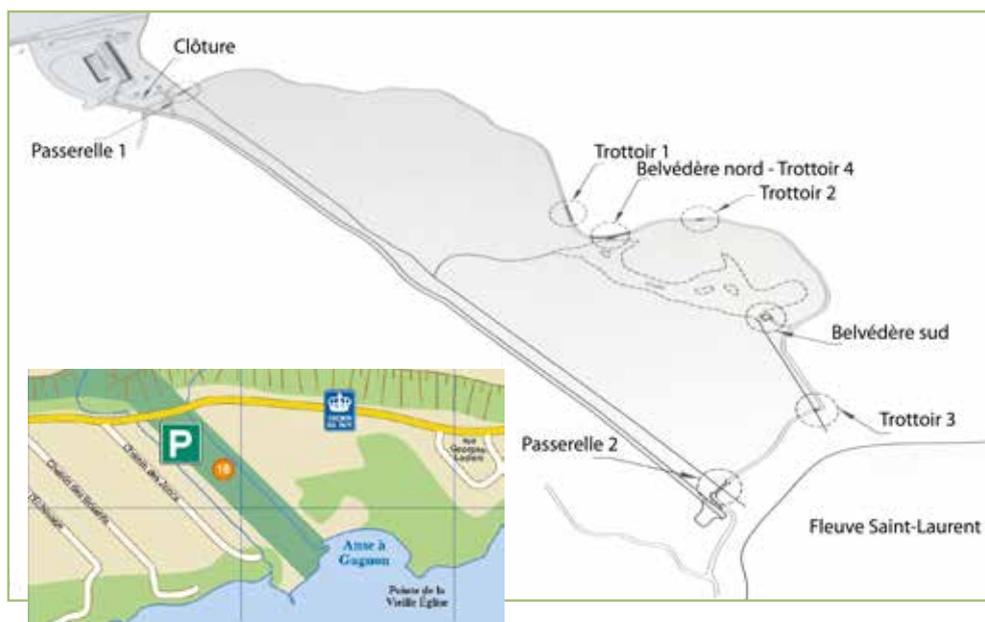
La construction du Centre communautaire multifonctionnel du secteur est devrait être finalisée au printemps 2021.



Photo prise le 7 juillet 2020.

TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ET PASSERELLES EN BOIS DU PARC DES HAUTS FONDS

Au cours des prochains jours, les travaux de réfection des passerelles, trottoirs et belvédères débuteront. Au cours du mois d'août l'entrepreneur Manero Construction mobilisera le chantier et pourra débuter les travaux à la passerelle 1. L'ensemble des travaux devrait se dérouler en septembre selon l'ordre suivant : trottoir 1, trottoir 2, trottoir 3, passerelle 2 et pour finir le belvédère sud.

**CONSTITUTION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures cherche à recevoir des candidatures de citoyens intéressés à siéger au Conseil local du patrimoine à être constitué. Le Conseil local du patrimoine a pour fonction de donner son avis au conseil municipal sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville. Ce conseil doit aussi, entre autres, recevoir toute personne intéressée à se faire entendre au sujet des projets d'identification et de citation de la ville.

Toute personne ayant des compétences ou un intérêt pour l'histoire, particulièrement celle de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et/ou l'architecture patrimoniale peut faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation par courriel à l'adresse suivante : mathieu.despres@vsad.ca au plus tard le 31 août 2020. Le mandat des membres du Conseil local du patrimoine est d'une durée d'au plus deux ans. Ils doivent être en tout temps résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce comité formé d'au moins trois personnes doit se réunir quelques fois par année selon les besoins. Les membres ne reçoivent aucune rémunération.

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

FÊTE NATIONALE VIRTUELLE – 24 JUIN 2020

Le 24 juin dernier, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a présenté une Fête nationale virtuelle pour l'édition 2020. Le spectacle présenté via la page Facebook @VSADslcvc fut un grand succès.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à cet événement, ainsi que les organisateurs ! En espérant que la prochaine édition aura lieu de manière *plus* traditionnelle !

ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS DE LOISIRS ET DE CULTURE

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Plusieurs activités libres sont offertes depuis quelques semaines au Complexe sportif multifonctionnel. Réservez votre plage horaire et venez jouer au hockey, patiner ou vous baigner ! Les usagers doivent se conformer aux mesures de prévention, émises par les autorités gouvernementales, en place au Complexe sportif.

Abonnez-vous à notre page Facebook @VSADslcvc ou consultez le <https://vsad.ca/covid19/reprisedesactivites> pour connaître l'horaire et la réglementation en vigueur.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

Au cours des dernières semaines, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a annoncé l'accessibilité au public à la bibliothèque Alain-Grandbois.

Les usagers doivent cependant se conformer aux mesures de prévention en place pour circuler dans la bibliothèque, incluant le port obligatoire du couvre-visage pour toutes les personnes âgées de plus de douze ans. De plus, dans le respect des recommandations gouvernementales actuelles, un nombre restreint de personnes sont autorisées à être présentes dans la bibliothèque au même moment, incluant les employés.

Les usagers de la bibliothèque ne sont pas autorisés à rester sur place pour travailler ou faire de la lecture. Tous les espaces de travail et salons de lecture demeurent fermés ainsi que tous les ordinateurs (incluant les ordinateurs pour l'auto-prêt). Ainsi, les employés de la bibliothèque rappellent qu'il est préférable de faire sa recherche de la maison via le catalogue d'accès public au <https://catalogue.vsad.ca/>.

Notez que tous les retours de documents continuent de se faire dans la chute à livres accessible à l'extérieur, près de la porte principale de la bibliothèque.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Concernant les autres établissements de loisirs et de culture, nous souhaitons vous informer que la maison Thibault-Soulard, la maison Omer-Juneau, le centre Delphis-Marois et le centre sociorécréatif Les Bocages demeurent fermés aux citoyens jusqu'à nouvel ordre. Les plateaux extérieurs (tennis, baseball, soccer, jeux d'eau, parcs et aires de planche à roulettes) sont ouverts. Les maisons des jeunes l'Intrépide et l'Illusion ont repris leurs activités.

En lien avec la réouverture des bâtiments municipaux, nous suivons les recommandations de la Santé publique, afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés et des citoyens.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Ordures Recyclage

Les ordures et les matières recyclables sont collectées toutes les semaines. Les branches seront ramassées avec les ordures toute l'année, en fagot de max 1,2 m ou dans des sacs.

Encombrants

Les prochaines collectes seront les **4 août** et **8 septembre**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 poste 5406 ou le via le site Web avant midi la veille de la collecte.

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

- **Superviseur à la maintenance** au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- **Greffier adjoint** au Service juridique et greffe
- **Surveillants** - banque de candidatures au Service des loisirs, culture et vie communautaire
- **Brigadiers scolaires** - banque de candidatures au Service des loisirs, culture et vie communautaire
- **Réceptionniste sur appel** au Service des loisirs, culture et vie communautaire

Services des ressources humaines : rh@vsad.ca www.VSAD.ca



ville.quebec.qc.ca/cavala
Votre collaboration fait la différence.

